

RESTAURATION

Prise de vue

De 1814 à 1830, hors le bref épisode des Cent-Jours, les deux frères de Louis XVI  règnent sur la France, sous les noms de Louis XVIII et Charles X. Cette restauration de la maison de Bourbon devait être aussi, dans l'esprit de ceux qui l'ont souhaitée, une restauration de l'Ancien Régime dans l'ordre politique et social. Mais le fossé creusé par la Révolution, dont l'Empire a consolidé les principales conquêtes, ne pouvait être aisément comblé ; en fait, il ne le fut point. Au contraire, la France fit sous la Restauration sa première expérience suivie d'un régime représentatif. La société issue de la Révolution, dernière forme de la société française ancienne, se stabilise provisoirement avant de subir le choc du machinisme et que se fasse sentir le poids d'un prolétariat ouvrier. Enfin, la liberté d'expression recouvrée après le despotisme impérial, la paix maintenue, les contacts multipliés avec l'étranger favorisent le renouveau de la vie intellectuelle. Ces quinze années sont, en quelque sorte, le moment d'une remise en ordre et d'un inventaire des ressources de la France alors que le pays entre dans une ère nouvelle, celle du capitalisme industriel et de la pensée socialiste.

1. La première Restauration et les Cent-Jours

Le 6 avril 1814, le Sénat impérial appelle au trône Louis XVIII. Une année de réaction affichée, d'hostilité ouverte à la vieille armée, de fiscalité tout aussi exigeante que celle de l'Empire, de politique extérieure alignée sur celle de l'étranger aboutit au retour de l'île d'Elbe (1^{er} mars 1815) ; le 20 mars, Napoléon est à Paris. Trois mois d'hésitations politiques pseudo-libérales et de préparatifs militaires se terminent le 18 juin 1815 à Waterloo. Le 8 juillet 1815, Louis XVIII rentre à Paris : « Sire, il y a cent jours... »

De la première Restauration et des Cent-Jours, lequel faut-il tenir pour simple épisode ? Les deux sans doute. La faiblesse maladroite de cette jeune monarchie

qui prétend qu'il ne s'est rien passé depuis vingt ans n'a d'égal que l'absurdité de la tentative de Bonaparte, déclenchant une guerre européenne que la France n'a aucune chance de remporter. Que faut-il retenir alors des quelques mois qui séparent les deux entrées triomphales de Louis XVIII à Paris, en mai 1814 et en juillet 1815 ? Simplement que, si la France ne voulait plus du despotisme impérial, elle ne veut pas plus d'un retour à l'Ancien Régime, et entend défendre, outre les conquêtes juridiques et sociales de la Révolution telles que les a fixées le Code civil, un minimum de libéralisme politique. Louis XVIII, à qui ne manquait pas la finesse, le comprit bien : en ce sens, Napoléon, par les Cent-Jours, lui a peut-être montré la voie de la sagesse.

@ 2. La vie politique

Les cadres de la vie politique

La Charte de 1814 fixe le cadre institutionnel du régime. À côté du roi, elle établit une représentation de la nation, sous forme de deux chambres, l'une héréditaire et que le roi complète à son gré, la Chambre des pairs, l'autre élue, la Chambre des députés des départements. Les pouvoirs de ces deux Chambres sont limités à deux fonctions : le vote de la loi et le contrôle du budget. Elles n'ont pas le droit d'initiative des lois, mais seulement celui d'amender le texte proposé par le roi, ou de le rejeter ; au demeurant, si les lois votées sont importantes, elles sont peu nombreuses : une trentaine chaque année ; les sessions parlementaires ne durent pas plus de cinq ou six mois par an. Quant au budget, il n'est pas analysé par chapitres et articles, mais voté globalement pour chaque ministère, et par grand service à partir de 1827.

La responsabilité du gouvernement devant les Chambres n'est pas inscrite dans les textes. Aussi tout désaccord entre le Parlement et le ministère risque-t-il d'amener une crise, qui ne peut être tranchée que par le roi. Louis XVIII et Charles X tiennent fermement à leur droit d'appeler et de maintenir au ministère les collaborateurs qui leur conviennent, quelle que soit l'opinion des Chambres : en 1816, Louis XVIII dissout la « Chambre introuvable » qui refuse sa confiance aux ministres modérés ; en 1830, Charles X agit de même avec une assemblée libérale qui affirme que « le choix de la couronne doit nécessairement tomber sur des hommes qui inspirent assez de confiance pour rallier autour de l'administration

l'appui des Chambres ». L'un des éléments essentiels d'un régime parlementaire, au sens actuel du mot, est donc absent de la pratique politique du temps.

Toutefois, le trait le plus caractéristique de la vie politique de la Restauration se trouve dans l'étroitesse du pays légal. Le régime censitaire n'accorde le droit de vote qu'aux Français mâles âgés de plus de trente ans et payant au moins 300 francs de contribution directe. Sur 9 millions d'adultes, il y a environ 110 000 électeurs en 1817 ; par le jeu des dégrèvements d'impôts, ils ne sont guère plus de 89 000 en 1827 ; il y a 37 électeurs pour 10 000 habitants en 1817, et 27 en 1828. Tandis que la population française s'accroît et s'enrichit, le pouvoir politique se concentre dans un nombre de mains de plus en plus restreint. Les conséquences en sont simples : une profonde indifférence des masses populaires à la vie politique, particulièrement en province, où l'isolement et l'analphabétisme sont encore importants ; une irritation des milieux intellectuels, de la petite bourgeoisie et des artisans, que le cens écarte de débats qui les intéressent et dont la presse politique, l'une des meilleures que la France ait connues, entretient le malaise, jusqu'à l'explosion de colère de 1830.

Le pays légal est façonné, d'autre part, par le mode d'imposition : l'impôt foncier étant proportionnellement plus lourd que celui qui porte sur les propriétés bâties et que la patente, 80 p. 100 des électeurs sont des propriétaires fonciers. Seul Paris donne l'avantage aux commerçants et aux membres des professions libérales. C'est la bourgeoisie foncière qui tient la Chambre des députés sous la Restauration, ce qui explique l'extrême modération des choix politiques des assemblées du régime.

Les députés eux-mêmes doivent avoir au moins quarante ans et payer 1 000 francs de contribution directe. Les éligibles ne sont pas 15 000 pour la France entière. La moitié des députés sont nobles, 40 p. 100 d'entre eux sont propriétaires fonciers ; près de 40 p. 100 encore sont des fonctionnaires, que leur emploi rend dépendants du pouvoir exécutif ; les membres des professions libérales ne représentent guère que 5 p. 100 des députés à la fin de la Restauration.

@ Les partis

Sous la Restauration, on ne peut parler de parti au sens moderne. Mais des tendances se dessinent à la Chambre, et, jusqu'en 1830, le gouvernement devra faire face à une double opposition, sur sa droite et sur sa gauche, dont seule la conjonction provisoire peut le gêner. Dès les origines du parlementarisme en France apparaissent donc certains traits qui sont demeurés caractéristiques des habitudes politiques françaises, en particulier le pluralisme des partis (il y en a toujours au moins trois) et l'union tactique d'adversaires politiques contre le parti au pouvoir. Toutefois, le poids de la prérogative royale donne aux ministères quelque stabilité jusqu'en 1830.

D'entrée, les choix politiques se firent à propos de la Charte qui devait nécessairement paraître aux uns trop révolutionnaire, aux autres trop étroitement conservatrice ; d'autres, cependant, en acceptèrent les termes, jugeant qu'elle leur accordait l'essentiel. Il y eut donc trois partis.

À droite, les ultraroyalistes, ou « ultras », ne comprenaient pas la nécessité d'une constitution écrite ; pour eux, il suffisait de rétablir dans leurs privilèges noblesse, clergé, parlements et états provinciaux, dont les droits reconnus limiteraient l'arbitraire royal. Un retour à la monarchie, tempérée par le poids des grands corps privilégiés, tel était l'idéal politique des théoriciens Louis de Bonald et Joseph de Maistre, suivis par les émigrés rentrés en France, le clergé, la masse des propriétaires ruraux, les lecteurs de *La Quotidienne* et de *La Gazette de France*. Le comte d'Artois, le futur Charles X, est leur homme. Leurs chefs parlementaires François de La Bourdonnaye, le baron de Vitrolles, le comte de Villèle.

Au centre, les « constitutionnels » acceptent la Charte parce qu'elle garantit les libertés et l'égalité civile et dresse un barrage devant les masses populaires, incapables, en raison de leur ignorance, de prendre part à la gestion des affaires publiques. Bourgeois riches et instruits, juristes, hauts fonctionnaires de l'Empire, universitaires, ils craignent autant le triomphe de l'aristocratie que celui de la démocratie. Volontiers pontifiants, ces « doctrinaires » exposent leur point de vue dans *Le Courrier français* et *Le Censeur*. Pierre-Paul Royer-Collard, François Guizot, le comte de Serre sont leurs principaux porte-parole parlementaires.

À gauche, enfin, les « indépendants » ne formèrent jamais un groupe uni, mais plutôt un rassemblement de tous ceux qui rejetaient vigoureusement les traités de 1815, le drapeau blanc, la prééminence retrouvée du clergé et de la noblesse. C'étaient des monarchistes parlementaires, comme Benjamin Constant, des officiers de l'Empire, comme le général Foy, des républicains, comme l'avocat Jacques Antoine Manuel. La Fayette, qui rêve de jouer à nouveau son rôle de 1789, se range parmi eux. Leurs journaux, *La Minerve*, *Le Constitutionnel*, plus tard *Le Globe* touchent la petite bourgeoisie, les médecins et les avocats, les commerçants, les hommes de loi et, dans les bourgs des campagnes, les acquéreurs de biens nationaux.

@ Les débuts du régime et l'expérience libérale (1815-1820)

La crise des Cent-Jours avait aggravé la situation de Louis XVIII. Les Alliés vainqueurs s'interrogèrent même sur une nouvelle restauration des Bourbons et imposèrent des conditions de paix très dures, le contrôle des actes du gouvernement par un comité des ambassadeurs des quatre grandes puissances s'ajoutant à une occupation partielle du territoire. Surtout, elle avait exaspéré la haine des royalistes pour les hommes de l'Empire et de la Révolution. La Terreur blanche fit rage de juillet à octobre 1815, en particulier à Marseille, à Avignon, à Toulouse, à Nîmes. Des protestants furent victimes de ces troubles et, dans l'Ouest, on assassina des acquéreurs de biens nationaux. La réaction fut si forte qu'aux élections d'août 1815 une énorme majorité d'extrême-droite entra à la Chambre : trois cent cinquante députés ultras sur quatre cent deux. Cette Chambre introuvable imposa l'épuration de la fonction publique, la condamnation et l'exécution du général de La Bédoyère, du maréchal Ney, la création de cours prévôtales, dont les sentences, sans appel, étaient exécutoires sous vingt-quatre heures. En juillet 1816 encore, on fusilla le général Mouton-Duvernet, gouverneur de Lyon pendant les Cent-Jours.

Ces violences ne répondaient pas aux tendances pacifiques et au réalisme politique de Louis XVIII, non plus que de son principal ministre, le duc de Richelieu, grand seigneur honnête, excellent administrateur (il avait fait ses preuves en Russie, comme gouverneur de la Crimée), mais inapte à manœuvrer une assemblée politique. Lorsque le ministre de la Police Élie Decazes présenta à

la Chambre, au début de 1816, un projet de loi d'amnistie qui exilait les Bonaparte et les conventionnels régicides et mettait un point final à la répression, il dut lutter contre la majorité pour empêcher qu'elle en aggravât les dispositions. Puis la Chambre, en avril, interdit la vente, nécessaire à l'équilibre du budget, de 400 000 hectares de forêts nationales, anciens biens d'Église. Le roi prononça la clôture de la session à la fin d'avril et, devant l'inquiétude du pays et des Alliés, la dissolution de la Chambre le 5 septembre 1816.

Les esprits s'étaient calmés. La nouvelle Chambre, élue en octobre, compte cent ultras, cent vingt constitutionnels, une trentaine d'indépendants, et le discours du trône, à l'ouverture de la session, annonça une politique qui saurait à la fois « réprimer les attentats de la malveillance et contenir les éclats d'un zèle trop ardent ».

Pendant quatre ans, les constitutionnels restèrent au pouvoir, sous les gouvernements du duc de Richelieu et du marquis Dessoles. En fait, le principal ministre fut Decazes, ancien avocat de Libourne, ami de Madame Mère, et véritable favori du roi. Ministre de la Police, puis de l'Intérieur, c'est lui qui conseille au roi le choix de ministres comme le maréchal Gouvion-Saint-Cyr à la Guerre, de Serre aux Sceaux, le baron Louis et le comte Corvetto aux Finances. En 1817, la loi électorale (loi Lainé) transfère le lieu de vote du chef-lieu d'arrondissement à celui du département : beaucoup de gentilshommes ruraux, ultras, ne se rendent plus aux urnes et, lors des renouvellements annuels par cinquième que la loi prévoit, les ultras reculent. En 1818, la loi militaire Gouvion-Saint-Cyr impose aux futurs officiers l'entrée par concours dans une école militaire ou le passage par les fonctions de sous-officiers. Enfin, en 1819, les trois lois de Serre sur la presse abolissent censure et autorisation préalable, réduisent le nombre des délits et en défèrent le jugement au jury : les journaux se multiplient, surtout à gauche. La confiance est revenue, les finances sont saines et la France partage avec l'Angleterre le privilège d'un équilibre budgétaire inconnu dans le reste de l'Europe.

Si le roi approuve cette politique, elle suscite la plus vive opposition des ultras, qui accusent Decazes de faire le lit d'une révolution prochaine. De fait, la gauche profite largement des facilités de propagande qui lui sont accordées et, aux élections de 1819, sur cinquante-quatre sièges à pourvoir, trente-cinq reviennent à

des indépendants (parmi eux, l'ancien évêque constitutionnel et conventionnel Grégoire, élu à Grenoble avec l'appoint des voix ultras). Decazes s'inquiète de ces progrès de la gauche et décide de modifier la loi électorale. En novembre 1819, il prend la présidence du Conseil : mais il est trop tard. Dans la nuit du 13 au 14 février 1820, le cordonnier Louvel tue, à l'Opéra, le duc de Berry, seul membre de la famille royale en mesure de donner un héritier à la dynastie. La droite, déchaînée, obtient du roi le renvoi de Decazes.

@ Les ultras au pouvoir (1820-1828)

Dès février 1820, le duc de Richelieu, rappelé à la présidence du Conseil, prend trois ultras dans son cabinet. En décembre 1821, Villèle forme un ministère entièrement ultra ; il demeurera au pouvoir jusqu'en janvier 1828.

Le 29 juin 1820, la loi du « double vote » rétablit pour deux cent cinquante-huit sièges le scrutin d'arrondissement, favorable aux nobles campagnards, et décide que les cent soixante-douze autres seront pourvus, au scrutin départemental, par le quart le plus imposé des électeurs, qui votent ainsi deux fois. Lors des élections de 1820, la gauche subit un désastre, qui ira s'aggravant d'année en année.

Les lois de Serre sont suspendues dès mars 1820, en 1822, l'autorisation préalable est rétablie, le délit de tendance défini, le jugement des délits de presse rendu au juge correctionnel. Beaucoup de journaux disparaissent ; *Le Constitutionnel* survit en dépit des procès et des amendes.

Enfin, la mainmise de l'Église sur les esprits est facilitée par diverses mesures : officialisation des missions, auxquelles fonctionnaires et soldats doivent participer ; inspection des collèges confiée aux évêques (1821) ; nomination de Mgr de Frayssinous comme grand maître de l'Université (1822). En 1822, l'École normale supérieure est supprimée, les écoles de Droit et de Médecine provisoirement fermées, les cours de Guizot et de Cousin suspendus.

La gauche, dont les députés sont tombés de quatre-vingts en 1820 à quinze en 1824, ne peut plus se faire entendre à la Chambre ; sa presse est bâillonnée. Elle se tourne vers l'action clandestine, avec la Charbonnerie, où l'on

trouve La Fayette, Manuel, Dupont de l'Eure, Voyer d'Argenson, le colonel Fabvier, Victor Cousin, Augustin Thierry, des officiers et des étudiants. Des coups de main échouent à Saumur, à Belfort, à Colmar, à Thouars. À Paris, un régiment affilié à la Charbonnerie est transféré sur La Rochelle ; quatre jeunes sergents de cette unité, arrêtés, condamnés, sont exécutés en septembre 1822.

En juin 1824, enfin, la « Chambre retrouvée » vote la loi de septennalité, qui supprime les renouvellements annuels de députés par cinquième, et fixe à sept ans la durée du mandat législatif.

La mort de Louis XVIII, le 16 septembre 1824, enlève à la réaction son dernier frein. Charles X aimerait mieux « scier du bois que régner à la façon du roi d'Angleterre ». Il ressuscite pour le duc d'Angoulême le titre de dauphin, et se fait sacrer en grande pompe à Reims en mai 1825. L'opinion s'en amuse, mais s'en inquiète aussi. Dès avril 1825, Villèle avait fait voter aux Chambres deux lois fort réactionnaires : le 20 avril, la loi sur le sacrilège, passée malgré l'opposition de catholiques aussi fervents que Chateaubriand, punissait le vol de vases sacrés, et prévoyait même la peine de mort si la profanation portait sur des hosties consacrées ; le 28 avril, la loi dite du milliard des émigrés affecta un capital d'un milliard, rapportant 30 millions de rentes, à l'indemnisation des émigrés dont les biens avaient été vendus ; cette loi avait le double dessein de soulager certaines misères réelles et de rassurer en même temps les acquéreurs de biens nationaux, dont la Charte avait garanti les intérêts ; mais les ultras la présentèrent comme la première des lois qui devaient remettre les ordres privilégiés en leur ancien état, et l'effet en fut déplorable.

En 1826, Villèle alla si loin que deux projets ne purent passer. L'un prévoyait un rétablissement partiel du droit d'aînesse dans les familles qui payaient plus de 300 francs d'impôt foncier ; la Chambre des pairs, où Louis XVIII avait fait entrer beaucoup de hauts fonctionnaires impériaux, repoussa le projet voté par la Chambre des députés. L'autre, présenté sous le nom de « loi de justice et d'amour » par le garde des Sceaux Peyronnet, étouffait complètement la presse (les journaux devaient être déposés cinq jours avant leur diffusion !) et gênait toute publication imprimée ; l'Académie française elle-même protesta, et Villèle retira le projet avant qu'il ne vînt en discussion

Depuis 1824, aucun renouvellement n'avait eu lieu à la Chambre. Mais plusieurs députés du centre, attachés aux libertés garanties par la Charte, s'étaient rapprochés des indépendants. En 1826, un groupe de nobles gallicans, opposés à la politique ultramontaine de Villèle, se rassemble autour du comte de Montlosier. Il existait enfin un groupe d'extrême-droite, « la Défection » qui trouvait Villèle encore trop modéré. Tous ces opposants, malgré leur petit nombre (environ cent trente sur quatre cent trente députés), étaient très actifs. D'autre part, à défaut de pouvoir voter, étudiants et petits bourgeois manifestaient volontiers dans la rue, à l'occasion d'obsèques de chefs libéraux en particulier. Le 29 avril 1827, la garde nationale, passée en revue par le roi, cria : « Vive la Charte, à bas les ministres ! » ; elle fut dissoute.

En novembre 1827, le roi et Villèle, dans l'espoir de voir les électeurs confirmer leur choix de 1824, renvoient la Chambre. Pour s'opposer aux interventions préfectorales et barrer la route aux candidats gouvernementaux, la droite et la gauche s'unissent. Sur quatre cent cinquante élus, Villèle ne compte que deux cents partisans et quitte le ministère en janvier 1828.

@ La fin du régime (1828-1830)

De janvier 1828 à août 1829, le ministère Martignac essaie vainement de se concilier la gauche ; au demeurant, le roi ne le souhaite pas et saisit la première occasion pour se débarrasser de son ministre. Le 8 août 1829, un nouveau ministère est formé, sous la direction du prince de Polignac. Il ne comprend que des ultras, notamment La Bourdonnaye et Louis Bourmont. L'opinion réagit avec une extrême violence, et *Le Journal des débats*, pourtant modéré, écrit : « Coblençe, Waterloo, 1815, voilà les trois principes, les trois personnages du ministère. Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliation, malheurs et dangers. » Le discours du trône, prononcé à la rentrée des Chambres le 2 mars 1830, est menaçant et fait allusion à une possible dissolution ; l'adresse en réponse, votée par deux cent vingt et un députés, exprime la défiance de la Chambre à l'égard du ministère Polignac. Immédiatement, la Chambre est ajournée au 1^{er} septembre, et dissoute le 16 mai.

Le gouvernement prépare avec soin les élections des 23 juin et 3 juillet 1830. On révoque des fonctionnaires tièdes ; on hâte l'expédition d'Alger dont on

espère que le succès aura le bon effet qu'avait eu l'expédition d'Espagne de 1823. Mais l'opposition est active et unie, des républicains de *La Tribune* aux orléanistes du *National*, récemment apparus sur l'échiquier politique. Partout où se présente l'un des deux cent vingt et un, il est seul candidat de l'opposition. Celle-ci remporte un triomphe : deux cent soixante-quatorze élus, contre cent quarante trois au ministère.

Charles X se croit encore populaire (un voyage en Alsace, en 1829, l'en a persuadé) ; pourtant, la crise économique qui a commencé en 1826, le chômage qui sévit dans l'industrie ne peuvent que détacher le peuple du régime. Le 25 juillet 1830, le roi signe quatre ordonnances qui suspendent la liberté de la presse, dispersent la Chambre à peine élue, réforment la loi électorale et fixent à septembre la date des nouvelles élections. Les 27, 28 et 29 juillet, Paris soulevé renverse les Bourbons.

📍 3. L'économie et la société

Cadres généraux

La France de 1815 compte environ 29 millions d'habitants ; le recensement de 1831 s'établit à 32 569 223 âmes. Cet accroissement, marqué par une poussée particulièrement forte dans les dix premières années de la Restauration, semble témoigner d'une bonne santé démographique. Pourtant, le taux de natalité est en baisse (33 p. 1 000 en 1801, moins de 30 p. 1 000 après 1829), mais, dans le même temps, le taux de mortalité descend à 25 p. 1 000. Citadins et ruraux ne sont distingués par la statistique qu'à partir de 1846 : sous la Restauration, la part de la population paysanne doit approcher 80 p. 100.

La Restauration a joué un rôle médiocre dans l'équipement économique de la France : les routes, laissées dans un état abominable à la fin de l'Empire, ont été partiellement refaites, mais non étendues ; il n'y a, en 1830, que vingt kilomètres de voies ferrées ouvertes, entre Saint-Étienne et Andrézieux ; la masse monétaire s'est accrue de façon insignifiante, et il ne circule que 223 millions en billets de banque en 1830. La Banque de France, qui ne possède pas de succursale provinciale, procède surtout à des opérations de réescompte. C'est donc aux banques privées qu'il appartiendrait d'animer la vie économique de la

France : or, la pratique des dépôts et comptes courants n'est pas encore entrée dans les mœurs, et la gestion des capitaux revient presque uniquement aux notaires. On cite, en province, des prêts consentis à des taux atteignant 30 p. 100 ! La spéculation boursière ne s'adresse encore qu'à des capitalistes qui en font métier.

Enfin, la politique douanière de la monarchie restaurée est étroitement protectionniste : capitalistes, manufacturiers, grands propriétaires terriens entendent que l'État soutienne leurs intérêts. Les droits à l'importation sur les bovins, le coton, les laines, les fers, les fontes, ne cessent de croître : le tarif de 1822 marque le triomphe définitif du sucre de betterave sur la canne antillaise. Après 1826, les armateurs protestent contre ce régime qui les ruine, les techniciens signalent les dangers de stagnation qui menacent une sidérurgie trop protégée. Rien n'aura été changé pourtant en 1830.

Au total, les progrès de la production sont minimes, sauf pour le sucre de betterave (six fois plus en 1830 qu'en 1815) : la surface cultivée en blé passe de 4,5 millions d'hectares à 5 millions ; le vignoble s'est légèrement accru ; les céréales secondaires sont stables ; le lin et le chanvre amorcent un recul devant la diffusion des tissus de coton. Malgré l'institution, dès 1819, de l'échelle mobile sur les blés importés, les paysans français n'échappent pas au marasme agricole qui caractérise l'Europe entre 1820 et 1830. Le nombre des machines à vapeur s'élève de 200 en 1815 à 525 en 1832 ; en 1830, les ateliers français peuvent en fabriquer une cinquantaine par an. L'extraction de la houille passe de 1 million de tonnes en 1815 à 2,5 en 1830, mais la grande majorité des hauts fourneaux fonctionnent encore au bois. Les entreprises plus importantes (Saint-Gobain, Fourchambault, Guebwiller) n'ont pas plus de 3 000 ouvriers. En fait, l'industrie textile demeure prépondérante et sa très faible progression grève lourdement la croissance économique de la France. L'industrie présente de 1815 à 1820 un taux d'accroissement annuel de 3,74 p. 100 ; de 1820 à 1825, ce taux s'abaisse à 3,05 p. 100, et à 1,46 p. 100 de 1825 à 1830. Les effets bénéfiques de la reprise du commerce international et de celle du bâtiment après la chute de l'Empire paraissent se faire sentir jusque vers 1824 ; après cette date, on assiste à une récession, peut-être due à la répercussion sur l'industrie du tarif douanier excessivement protectionniste (surtout après 1826) ou encore à la crise agricole.

@ Les masses paysannes

Il n'est pas possible de donner de la condition paysanne une image qui soit valable pour l'ensemble du royaume. La France est toujours une marqueterie de « pays », que distinguent la diversité des niveaux de vie, des coutumes, des parlers. Quelques traits saillants doivent être cependant retenus.

La campagne française est beaucoup plus peuplée qu'au XX^e siècle : entre 1824 et 1954, le Calvados a perdu 50 000 habitants, le Lot 138 000, la Haute-Marne 36 000. Le problème de l'emploi se pose donc avec acuité et l'émigration temporaire (maçons limousins, ramoneurs savoyards, porteurs d'eau auvergnats) ne suffit pas à le résoudre. La parcellisation du sol, en vertu des dispositions du Code sur l'héritage, progresse à une vitesse inquiétante. Elle contraint les petits propriétaires à vendre et à venir grossir le prolétariat agricole, ou à vivre dans des conditions de profonde misère : l'augmentation du nombre des propriétaires n'est pas forcément l'indice d'un progrès social. L'archaïsme des attitudes paysannes est sensible également dans la survie larvée de certains droits féodaux, sous forme de redevances diverses lentement rachetées. Encore après 1830, dans certaines régions, les terres d'origine « nationale » se vendent moins cher que les biens patrimoniaux. Les différends forestiers atteignent un degré d'extrême violence, les meurtres de gardes (ou de propriétaires mal aimés, comme Paul-Louis Courier) sont fréquents.

En définitive, le sort des paysans, dans un pays où l'accroissement démographique est plus rapide que la croissance économique, demeure peu enviable. Il s'agit d'une société bloquée, soumise à ses notables, durement réprimée lorsque la cherté de la vie cause des troubles. Les délits restent de type archaïque : ivrognerie, petits vols, violences. À quoi il faut ajouter, en commun avec les ouvriers, le grand nombre de naissances illégitimes, conséquence de la misère, qui n'a rien à voir avec une prétendue détérioration du niveau moral.

Le paysan français vit donc mal. La viande est rare, le pain blanc se mange les jours de fête ou au cabaret, les jours de foire. Les résultats des conseils de révision sont significatifs : un tiers des appelés n'atteignant pas la taille requise de 1,57 m ; entre 1825 et 1829, sur 1 000 appelés, 765 sont réformés pour difformité ou maladie. En 1829, 52 p. 100 des conscrits ne savent pas signer de

leur nom. Sans doute conviendrait-il de nuancer ces moyennes, selon les régions, et parfois dans des proportions considérables. Il faut toutefois admettre que l'état physique et intellectuel des paysans français vers 1830 rappelle encore celui de l'Ancien Régime.

@ Les ouvriers

Il est très difficile de fixer avec précision le nombre des ouvriers de l'industrie. Selon les conseils de révision, ils représentaient environ un quart des conscrits. Mais une statistique de 1820 estime à 4,3 millions de personnes seulement, sur 26,5, celles qui tirent leurs ressources du travail industriel.

Ce groupe social n'est pas homogène : on ne peut comparer l'existence de l'ouvrier-paysan, fort mal payé, mais qui vit à meilleur compte, et celle de l'ouvrier qualifié, qui demeure le compagnon d'un artisan, et gagne bien sa vie, comme les serruriers, couvreurs, tailleurs de pierre, charpentiers, chapeliers, typographes ; parmi ces aristocrates de la condition ouvrière se recrute le compagnonnage. On ne peut surtout comparer le sort de ces relatifs privilégiés à celui de l'ouvrier d'usine, sans qualification, recruté dans les campagnes, condamné à une journée de travail interminable devant une machine conçue sans que l'on ait cherché à diminuer la fatigue. Femmes et enfants travaillent dans des conditions effroyables, pour des salaires de famine, qui ne cessent de décroître en raison de la concurrence ; dans le textile alsacien, les ouvrières gagnent à peine 0,50 F par jour, les hommes de 1,50 à 2,50 F ; or, on considère qu'il est impossible de faire survivre une famille de trois personnes avec moins de 3 francs par jour. Dans le Nord et dans l'Est se développent parallèlement le travail industriel et le nombre des indigents assistés. La prostitution et l'alcoolisme font des ravages. Les administrateurs les mieux disposés sont gênés par les lois, qui interdisent les « coalitions » ouvrières, la fixation d'un minimum des salaires, et avantagent les patrons dès qu'une affaire conduit maître et ouvrier en justice ou devant les prud'hommes. De 1815 à 1830, on ne compte que cent vingt-cinq grèves, toutes très limitées et durement sanctionnées. Il faut dire que les libéraux s'accommodent fort bien du système, qui fournit à leurs électeurs industriels une main-d'œuvre docile à bon marché ; quant aux conservateurs, ils croient faire assez en créant des œuvres charitables, dont les ressources triplent entre 1815 et 1830.

@ La bourgeoisie

La bourgeoisie, elle aussi, est infiniment diverse. Pourtant, la notion est admise et employée par les contemporains, s'ils cernent mal son emploi. La bourgeoisie parisienne est la mieux connue grâce aux travaux d'Adeline Daumard : 20 p. 100 de la population de la capitale, dont l'appartenance de classe ne se définit pas par la richesse, très concentrée, mais par l'aisance, qui permet de « vivre bourgeoisement ». La bourgeoisie demeure une classe ouverte, dont le renouvellement semble même avoir été rapide et considérable. La petite bourgeoisie est « populaire et en grande partie rurale par ses origines » ; c'est le monde de la boutique, où la place de la femme est considérable. Les « employés » (fonctionnaires subalternes) appartiennent souvent à une couche sociale supérieure, dans laquelle l'État, par le système des bourses d'études, assure la pérennité du service public. La « bonne bourgeoisie », négociants, membres des professions libérales, hauts fonctionnaires, se compose en général d'hommes qui doivent leur carrière à la période révolutionnaire et impériale : avant 1815, la promotion bourgeoise se faisait d'échelon en échelon. On n'accède plus à la bourgeoisie par subversion, si l'on peut dire, mais par occupation des places récemment créées par le progrès économique.

Les grands notables parisiens de la Restauration, dont la fortune est très largement constituée par des immeubles situés à Paris, sont souvent, eux, des hommes nouveaux, des vainqueurs de la lutte économique qu'ils ont menée entre 1789 et 1815. Pour s'imposer à la considération de la noblesse d'Ancien Régime, certains d'entre eux s'engagent dans les carrières de la haute administration (portefeuilles ministériels, diplomatie, carrière préfectorale), qui conduiront quelques-uns à la pairie et à l'entrée dans la noblesse proprement dite. Après 1830, les grands bourgeois triomphateurs de la révolution de Juillet se montreront moins friands de titres nobiliaires.

La mobilité, si sensible dans la majeure partie de la bourgeoisie parisienne, a vraisemblablement été beaucoup plus faible en province, encore que les ventes de biens nationaux et la création de manufactures locales aient pu profondément modifier les structures sociales dans certaines régions. On peut émettre en tout cas l'hypothèse qu'au lendemain des mutations de la Révolution et de l'Empire, la bourgeoisie provinciale s'est plus rapidement stabilisée, et que

l'exode des ambitieux se heurtant à des structures à nouveau durcies a contribué aux transformations de la société parisienne.

@ La noblesse

Plutôt que de la noblesse, il conviendrait de parler des noblesses, d'Ancien Régime et d'Empire, bien que la Charte ait essayé de les fondre en un seul corps. L'institution de la Chambre des pairs semblait devoir donner aux membres les plus distingués de ce groupe un rôle important dans la vie du pays : il n'en fut rien. Faute de pouvoir trouver dans la haute noblesse, malgré de brillantes exceptions, la supériorité de l'intelligence, des fonctions ou des services, il fallut se rabattre sur « la supériorité de la fortune, base du pouvoir politique dans le système électoral issu de la Charte ; la fortune terrienne, notamment, paraissait de nature à donner à l'aristocratie l'assiette indispensable, et c'est de ce côté que l'on s'orienta en cherchant à pallier les effets du partage égal des héritages prévu par le Code civil » (G. Bertier de Sauvigny). On a vu comment la loi du « droit d'aînesse » fut repoussée en 1826.

Cette médiocrité relative de la fortune nobiliaire explique aussi sans doute que beaucoup de nobles aient accepté, entre 1815 et 1830, des fonctions politiques et administratives rétribuées. C'était une nouveauté, intéressante en ce qu'elle marquait l'intégration de la noblesse à une société bouleversée par la Révolution et l'Empire. Mais elle aboutit à la création d'une nouvelle sorte de privilèges (sur cent soixante-quatre préfets nommés entre 1815 et 1830, cent vingt-deux sont d'ancienne noblesse !) et fut l'une des causes de la désaffection de la bonne bourgeoisie à l'égard du régime. En 1830, la plupart de ces administrateurs nobles refuseront de continuer à servir. Quelle qu'ait été l'autorité des propriétaires nobles dans les campagnes jusqu'au début de la III^e République, la Restauration a été le dernier moment où la noblesse en tant que corps social a joué un rôle de premier plan dans les instances dirigeantes de la France.

@ 4. Le mouvement des idées

La Restauration fut une période d'intense activité intellectuelle. En 1825, l'édition française publie entre 13 et 14 millions de volumes, dans un pays où pourtant les trois quarts de la population sont illettrés. Les titres des journaux et

périodiques, durables ou éphémères, catalogués, sont au nombre de 2 278. La censure ne frappait pas, en principe, les périodiques littéraires et il n'y a d'autre contrôle sur les livres que de moralité publique. Une longue période de paix, la vie politique fermée au plus grand nombre des intellectuels, un contact personnel pris à l'occasion de l'émigration et de la guerre avec la pensée européenne et même américaine permirent aux savants, aux philosophes et aux écrivains français d'élargir le champ de leurs recherches et de fonder des écoles nouvelles dans les domaines de la pensée politique, de la littérature et de l'art.

Les sciences exactes, déjà encouragées par la Révolution et l'Empire, brillent en France d'un vif éclat : il suffit de rappeler ici les travaux de Cauchy sur le calcul infinitésimal et de Fourier sur les séries et la propagation de la chaleur, de Fresnel en optique, d'Ampère en électricité, de Carnot sur la thermodynamique, de Gay-Lussac et Chevreul en chimie organique. Les sciences naturelles sont illustrées par Lamarck qui formule des hypothèses sur l'évolution des êtres vivants, que reprendra Darwin, et surtout par Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier ; le premier expose dans sa *Philosophie anatomique* l'hypothèse transformiste, le second, protestant fervent, défend l'hypothèse fixiste et réussit à l'imposer pour longtemps aux milieux scientifiques français. Les médecins de valeur sont nombreux ; le plus grand d'entre eux, Laennec, donne à la méthode de l'auscultation des fondements solides. Les explorateurs français, et parmi eux Caillié qui atteint Tombouctou, Dumont d'Urville qui parcourt l'Océanie, sillonnent mers et continents. Les orientalistes français prennent le premier rang dans leurs spécialités : ce sont Rémusat pour le chinois, Burnouf pour le persan et le sanscrit, Silvestre de Sacy pour l'arabe, et surtout Champollion qui, en 1822, déchiffre les hiéroglyphes. L'histoire s'établit sur des bases scientifiques (fondation de l'École des Chartes, 1821) avec les ouvrages d'Augustin Thierry, de Barante, de Guizot et de Thiers, qui conservent de réels mérites littéraires, même si le contenu en est souvent dépassé.

En littérature et dans les arts, l'influence du romantisme anglais et allemand balance, à partir de 1820 (Lamartine, *Méditations poétiques*), l'héritage classique. Les romantiques sont royalistes jusque vers 1827 ; à cette date, ils rallient le groupe libéral, par réaction contre un régime qui rejette Lamennais et Chateaubriand. L'année 1830, qui est celle de la bataille d'*Hernani*, voit l'Académie

s'incliner et élire Lamartine. Géricault, Ingres, Delacroix dominent le groupe des peintres, Berlioz ■ celui des musiciens.

Chaque formation politique a ses théoriciens, réactionnaires et ultramontains comme Bonald et Joseph de Maistre, et même avec Lamennais jusqu'en 1828, déiste ou athée et démocrate comme Destutt de Tracy, libéral enfin comme Benjamin Constant. La philosophie éclectique de Cousin règne sur l'Université, malgré les brimades gouvernementales, tandis que Maine de Biran poursuit ses recherches solitaires, qui ne seront publiées qu'après sa mort (1824).

Enfin, dans des sens tout différents et avec un succès inégal, le comte de Saint-Simon et Charles Fourier remettent en cause la structure même de l'ordre social et tracent les grandes lignes d'une société nouvelle.

En quelques années, les intellectuels français reprirent la primauté qu'ils avaient perdue depuis le début des guerres de la Révolution. La Restauration, époque de vie politique active mais limitée, d'économie en faible progression, est l'une des plus brillantes périodes de l'histoire de la pensée en France.